

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2013

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Forant, M. Boilay, M. Blin, M. Bernier, M. Courant, Mme Duvelleroy, Mme Legoupil, M. Crave, Mme Martin Calderon.

Absents : M. Bouillon, Mme Lebigot, M. Delaunay.

Secrétaire de séance : Mme Duvelleroy.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente le procès verbal de la séance du 5 juin 2013 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Celui-ci est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport et décide de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

2. Adhésion au service GEOSDEC

Monsieur le maire présente au conseil municipal le nouveau service créé par le SDEC et nommé GEOSDEC. Deux variantes sont proposées :

GEOSDEC pour tous (100 euros par an) qui permet de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SDEC Energie : distribution publique d'électricité, éclairage public, signalisation lumineuse, gaz (en lien avec le SIGAZ), génie civil de télécommunication.
- soumettre des demandes de dépannage sur les réseaux dont elle a confié la compétence au SDEC Energie.
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre.
- enregistrer des éléments propres à son territoire (couche « Post-It »), premier pas vers la personnalisation de son SIG.

GEOSDEC personnalisable (300 euros par an) qui permet de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SDEC Energie : distribution publique d'électricité, éclairage public, signalisation lumineuse, gaz (en lien avec le SIGAZ), génie civil de télécommunication.
- soumettre des demandes de dépannage sur les réseaux dont elle a confié la compétence au SDEC Energie.
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre.

- personnaliser son SIG par l'intégration de données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au GEOSDEC personnalisable.

3. Indemnité de budget du trésorier

Monsieur le maire informe le conseil municipal du remplacement au poste de trésorier de Monsieur Daniel Fusée par Madame Janick Gaillard-Préti.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à Mme Gaillard-Préti l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100%.

4. Modifications budgétaires

Suite aux intempéries de mars 2013, la décision avait été prise de dédommager les agriculteurs qui avaient participé au déneigement. Les crédits nécessaires doivent donc être inscrits au budget.

Fonctionnement dépenses	
Compte 6748 <i>Autres subventions exceptionnelles</i>	900 €
Compte 6226 <i>Honoraires</i>	- 900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces modifications budgétaires.

La séance est levée à 22h30.